

2024	DGS 064
Délégation de signature Vacances des élus 5 août au 10 septembre 2024	



Le Maire

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES

094-219400686 - 20240806
ARR24P 1169 DGS064
Date transmission : 06 AOUT 2024
Date réception : 06 AOUT 2024

Le Maire de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le tableau des absences des Maires-Adjointes et des Conseillers Municipaux titulaires de délégations,

ARRETE

ARTICLE I :

Pour la période du 5 août au 10 septembre 2024, tout document est à mettre à la signature de Monsieur le Maire. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire, les Maires-Adjointes dont les noms figurent au tableau annexé au présent arrêté reçoivent, sous sa surveillance et sa responsabilité, les délégations définies audit tableau.

ARTICLE II : Abroge l'arrêté en date du 11 juillet 2024 portant délégation de signature pour les vacances des élus.

ARTICLE FINAL :

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site de la Ville, et copie sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne,
- Madame la Comptable Public,
- Les chefs de service,
- Les élus concernés.

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;

- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

Certification exécutoire
Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le
et de la publication le
Le Directeur Général des Services

Frédéric ERZEN

Fait en Mairie de Saint-Maur-des-Fossés,
Le



Pierre-Michel DELECROIX

06 AOUT 2024

Début d'affichage le ... 06 AOUT 2024

Fin d'affichage le

Délégations permanentes	
Délégations de Mme Carole DRAI 1^{er} Maire-Adjoint	Du 5 au 31 août 2024
<ul style="list-style-type: none"> - Aux Finances - Aux Assurances - A la commande publique - Aux domaines 	<p>Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à Mme DRAI : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à :</p> <p><u>M. LAUNAY</u> (du 5 au 18 août 2024) <u>M. ROESCH</u> (du 19 au 31 août 2024)</p> <p>et, en cas d'absence de ceux-ci, il est donné délégation à :</p> <p>Mme SOULIS (du 5 au 18 août 2024) Mme COULON (du 26 au 31 août 2024)</p>
Délégations de M. Germain ROESCH 2^{ème} Maire-Adjoint	Du 5 au 18 août 2024
<ul style="list-style-type: none"> - Au développement durable - Aux marchés publics - Aux contrats de cession avec délégation de service public 	<p>Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à M. ROESCH : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à :</p> <p><u>M. LAUNAY</u> (du 5 au 18 août 2024)</p> <p>et, en cas d'absence de ceux-ci, il est donné délégation à :</p> <p>MME SOULIS (du 5 au 18 août 2024)</p>
Délégations de Mme Laurence COULON, 3^{ème} Maire-Adjoint	Du 1 ^{er} au 23 août 2024
<ul style="list-style-type: none"> - Aux Ressources Humaines 	<p>Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à Mme COULON : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à :</p> <p><u>M. LAUNAY</u> (du 1^{er} au 23 août 2024)</p> <p>et, en cas d'absence de celui-ci, il est donné délégation à :</p> <p>MME SOULIS (du 1^{er} au 23 août 2024)</p>

Délégations de M. Julien KOCHER 4^{ème} Maire-Adjoint	Du 5 au 23 août 2024
<ul style="list-style-type: none"> - A l'enseignement - A la jeunesse - A la vie éducative - Au périscolaire 	<p>Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à M. KOCHER : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à :</p> <p><u>MME SOULIS</u> (du 5 au 23 août 2024)</p> <p>et, en cas d'absence de ceux-ci, il est donné délégation à :</p> <p>M. LAUNAY (du 5 au 23 août 2024)</p>

Délégations de Mme Yasmine CAMARA, 5^{ème} Maire-Adjoint	Du 12 au 26 août 2024
<ul style="list-style-type: none"> - Au commerce - Aux permissions de voirie liées au commerce - A l'artisanat - A l'animation - A la boutique éphémère 	<p>Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à Mme CAMARA: en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à :</p> <p><u>M. LAUNAY</u> (du 12 au 25 août 2024)</p> <p>et, en cas d'absence de ceux-ci, il est donné délégation à :</p> <p>MME SOULIS (du 12 au 26 août 2024)</p>

Délégations de M. Cédric LAUNAY – 6^{ème} Maire-Adjoint	du 26 août au 1er septembre 2024
<ul style="list-style-type: none"> - A la vie des quartiers 	<p>Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à M. LAUNAY : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à :</p> <p><u>Mme CAMARA</u> (du 27 août au 1^{er} septembre 2024)</p> <p>et, en cas d'absence de celle-ci, il est donné délégation à :</p> <p>M. ROESCH (du 26 août au 1^{er} septembre 2024)</p>

<p>Délégations de de Mme. Hélène LERAITRE 7^{ème} Maire-Adjoint</p>	<p>Du 29 juillet au 26 août 2024</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Aux affaires sociales - Aux relations avec le CCAS - Au handicap 	<p>Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à MME LERAITRE : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à :</p> <p>Mme SOULIS (du 29 juillet au 18 août 2024) M. ROESCH (du 19 au 26 août 2024)</p> <p>et, en cas d'absence de celle-ci, il est donné délégation à :</p> <p>M. LAUNAY (5 au 25 août 2024)</p>

<p>Délégations de M. Philippe CIPRIANO, 10^{ème} Maire-Adjoint</p>	<p>du 1^{er} au 23 août 2024</p>
<ul style="list-style-type: none"> - A la voirie et à la circulation- Aux bâtiments communaux - A la mobilité urbaine - Aux autorisations relatives aux permissions de voirie liées aux travaux 	<p>Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à M. CIPRIANO : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à :</p> <p>M. LAUNAY (du 5 au 23 août 2024)</p> <p>et, en cas d'absence de ceux-ci, il est donné délégation à :</p> <p>MME SOULIS (du 5 au 18 août 2024) M. ROESCH (du 18 au 23 août 2023)</p>

<p>Délégations de Mme Dominique SOULIS, 9^{ème} Maire-Adjoint</p>	<p>du 19 août au 1^{er} septembre 2024</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Aux sports - Aux relations internationales 	<p>Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à Mme SOULIS : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à :</p> <p>M. ROESCH (du 19 août au 1^{er} septembre 2024)</p> <p>et, en cas d'absence de celui-ci, il est donné délégation à :</p> <p>M. LAUNAY (du 19 au 25 août 2024) M. CIPRIANO (du 26 août au 1^{er} septembre 2024)</p>

Délégations de M. Gilles CHERIER 10^{ème} Maire-Adjoint	<p style="text-align: center;">du 5 au 11 août 2024 du 22 août au 10 septembre 2024</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Aux Espaces Verts - A la protection et au développement de la trame verte et la trame bleue - A la mise en œuvre de la baignade 	<p>Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à M. CHERIER : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à :</p> <p>MME SOULIS (du 5 août au 11 août 2024) M. ROESCH (du 22 août au 10 septembre 2024)</p> <p>et, en cas d'absence de celui-ci, il est donné délégation à :</p> <p>M. LAUNAY (du 5 août au 11 août 2024) M. CIPRIANIO (du 26 août au 10 septembre 2024)</p>
Délégations de Mme Agnès CARPENTIER 11^{ème} Maire-Adjoint	<p style="text-align: center;">du 22 juillet au 1^{er} septembre 2024</p>
<ul style="list-style-type: none"> - A la petite enfance 	<p>Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à MME CARPENTIER : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à :</p> <p>Mme SOULIS (du 5 au 18 août 2024) M. LAUNAY (19 août au 25 août 2024) M. CIPRIANO (du 25 août au 1^{er} septembre)</p> <p>et, en cas d'absence de ceux-ci, il est donné délégation à :</p> <p>MME CAMARA (du 5 au 12 août 2024) M. LAUNAY (du 13 au 19 août 2024) M. ROESCH (du 19 août au 1^{er} septembre 2024)</p>

Délégations de Mme Jacqueline VISCARDI, 12^{ème} Maire-Adjoint	<p style="text-align: center;">du 5 août au 31 août 2024</p>
<ul style="list-style-type: none"> - A l'état civil - Aux élections (périmètre géographique et implantation des bureaux de vote, courriers d'inscription, de mouvements des électeurs sur les listes électorales, courriers relatifs 	<p>Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à Mme VISCARDI : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à :</p> <p>M. LAUNAY (du 5 au 25 août 2024) M. ROESCH (du 26 au 31 août 2024)</p>

<p>aux procurations, convocation des présidents de bureaux pour un scrutin),</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux affaires diverses (certificat de changement de résidence, certificat de domicile, certificat de vie, ouverture temporaire de débits de boissons, délivrance de licences 2, 3, 4 et mutation de ces licences, autorisation d'ouverture tardive, recensement, enquêtes, jury d'assises, etc...), - Aux mesures nécessaires contre les personnes atteintes de troubles mentaux dont l'état pourrait compromettre la morale publique, la sécurité des personnes ou la conservation des propriétés provisoires, 	<p>et, en cas d'absence de celui-ci, il est donné délégation à :</p> <p>Mme SOULIS (du 5 au 18 août 2024) M. ROESCH (du 19 au 25 août 2024) M. CIPRIANO (du 26 au 31 août 2024)</p>
---	--

<p>Délégations de M. Adrien CAILLEREZ 13^{ème} Maire-Adjoint</p>	<p>du 5 au 23 août 2024</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Au développement des énergies renouvelables 	<p>Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à M. CAILLEREZ : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à :</p> <p>M. LAUNAY (du 5 au 23 août 2024)</p> <p>et, en cas d'absence de ceux-ci, il est donné délégation à :</p> <p>MME SOULIS (du 5 au 18 août 2024)</p>

<p>Délégations de Mme Pascale MOORTGAT 14^{ème} Maire-Adjoint</p>	<p>du 25 Juillet au 23 août 2024</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Aux affaires économiques - A l'économie sociale et solidaire 	<p>Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à MME MOORTGAT : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à :</p> <p>Mme SOULIS (du 5 au 18 août 2024) M. ROESCH (19 août au 23 août 2024) et, en cas d'absence de ceux-ci, il est donné délégation à :</p> <p>M. LAUNAY(du 5 au 23 août 2024)</p>
<p>Délégations de M. Pierre GUILLARD Conseiller Municipal</p>	<p>du 5 au 23 août 2024</p>
<ul style="list-style-type: none"> - A la politique du logement 	<p>Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à M. GUILLARD CARPENTIER : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à :</p> <p>Mme SOULIS (du 5 au 18 août 2024) M. ROESCH (19 août au 23 août 2024) et, en cas d'absence de ceux-ci, il est donné délégation à :</p> <p>M. LAUNAY(du 5 au 23 août 2024)</p>
<p>Délégations de Mme Marion COHEN SKALLI Conseillère Municipale</p>	<p>du 5 au 23 août 2024</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Au périscolaire 	<p>Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à MME COHEN SKALLI : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à :</p> <p>Mme SOULIS (du 5 au 18 août 2024) M. ROESCH (19 août au 23 août 2024) et, en cas d'absence de ceux-ci, il est donné délégation à :</p> <p>M. LAUNAY(du 5 au 23 août 2024)</p>

<p>Délégations de M. Bruno BISMUTH Conseiller Municipal</p>	<p>du 12 au 25 août 2024</p>
<ul style="list-style-type: none"> - A l'hygiène et à la lutte contre les nuisances et le bruit 	<p>Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à M. BISMUTH : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à :</p> <p><u>M. LAUNAY</u> (du 12 au 25 août 2024)</p> <p>et, en cas d'absence de ceux-ci, il est donné délégation à :</p> <p><u>Mme SOULIS</u> (du 12 au 18 août 2024) <u>M. ROESCH</u> (19 août au 25 août 2024)</p>
<p>Délégations de M. Aurélien PREVOT Conseiller Municipal</p>	<p>du 5 au 25 août 2024</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Au patrimoine - A l'histoire de la Ville - A la mémoire combattante - A la promotion de la lecture 	<p>Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à M. PREVOT : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à :</p> <p><u>M. LAUNAY</u> (du 5 au 25 août 2024)</p> <p>et, en cas d'absence de ceux-ci, il est donné délégation à :</p> <p><u>Mme SOULIS</u> (du 5 au 18 août 2024) <u>M. ROESCH</u> (19 août au 25 août 2024)</p>
<p>Délégations de Mme DEPICKERE Conseillère Municipale</p>	<p>du 5 au 26 août 2024</p>
<ul style="list-style-type: none"> - A l'accompagnement des personnes âgées et à la maison des seniors 	<p>Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à MME DEPICKERE : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à :</p> <p><u>M. LAUNAY</u> (du 5 au 25 août 2024)</p> <p>et, en cas d'absence de ceux-ci, il est donné délégation à :</p> <p><u>Mme SOULIS</u> (du 5 au 18 août 2024) <u>M. ROESCH</u> (19 août au 25 août 2024)</p>

Délégations de M. Franck PATTI Conseiller Municipal	du 5 au 14 août 2024
<ul style="list-style-type: none"> - Au quartier prioritaire - A la réserve communale de sécurité civile 	<p>Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à M. PATTI : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à :</p> <p>Mme SOULIS (du 5 au 14 août 2024)</p> <p>et, en cas d'absence de ceux-ci, il est donné délégation à :</p> <p>M. LAUNAY (du 5 au 14 août 2024)</p>

Délégations de Mme Anne-France LAVIROTTE Conseillère Municipale	du 16 au 23 août 2024
<ul style="list-style-type: none"> - Au spectacle vivant 	<p>Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à MME LAVIROTTE : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à :</p> <p>Mme SOULIS (du 16 au 23 août 2024)</p> <p>et, en cas d'absence de ceux-ci, il est donné délégation à :</p> <p>M. LAUNAY (du 16 au 23 août 2024)</p>

Délégations de Mme Dominique BLEHAUT Conseillère Municipale	du 26 au 30 août 2024
<ul style="list-style-type: none"> - A L'animal en ville 	<p>Pour les affaires qui entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à MME BLEHAUT : en cas d'absence du délégué permanent, il est donné délégation à :</p> <p>Mme LAUNAY (du 26 au 30 août 2024)</p> <p>et, en cas d'absence de ceux-ci, il est donné délégation à :</p> <p>M. ROESCH (du 26 au 30 août 2024)</p>